

Bulletin d'adhésion Couple 2025

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

3 bis, rue Bel-Orient
22000 SAINT-BRIEUC

RECTO adhérent 1

PREMIÈRE ADHÉSION (cocher la case) RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

N°d'adhérent

Mme M.

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville Pays

Adresse électronique (*obligatoire pour GeneaBank*)

Téléphone

Comment avez-vous eu connaissance du CG 22 ?

Adhésion avec abonnement au bulletin <i>Généalogie 22</i>	38 €
Adhésion simple pour le 2 ^e adhérent (sans bulletin) <i>remplir la fiche au verso</i>	14 €
Montant total Règlement par : <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces	52 €

Ventilation des points distribués chaque trimestre

	CG22	GeneaBank	Total
Adhérent simple	300	1000	1300
Adhérent avec bulletin	1200	1000	2200

L'abonnement au bulletin *Généalogie 22* est attribué à la personne inscrite sur ce RECTO qui se voit affecter chaque trimestre **1 000 points GeneaBank** et **1 200 points CG22**.

Le second adhérent, bénéficiaire de l'adhésion à tarif préférentiel, **doit s'inscrire au VERSO** pour obtenir ses codes et points.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'adhésion court du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025** et comprend l'inscription pour la consultation de notre base de relevés **CORAIL-NET** (points CG22 et GeneaBank), ainsi que de l'ensemble des applications développées par le CG22.

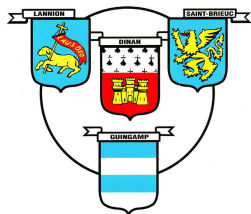
En adhérent à l'association, vous vous engagez à respecter la charte suivante :

« Je suis généalogiste amateur et je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit. Je note qu'il me sera attribué, par le CG22, des points GeneaBank et des points CG22, et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement. »

SIGNATURE :

Contact secrétariat : secretariat@genealogie22.bzh
Tél. 02 96 62 89 00

Site internet : www.genealogie22.bzh
Bases de données : www.genealogie22.com
Groupe de discussion : CG22@groups.io



Bulletin d'adhésion Couple 2025

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

3 bis, rue Bel-Orient
22000 SAINT-BRIEUC

VERSO adhérent 2

PREMIÈRE ADHÉSION (cocher la case)

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

N°d'adhérent

Mme M.

NOM : Prénom : Date de naissance :

>>> Adresse postale identique au recto <<<

Adresse électronique (*obligatoire pour GeneaBank*)

Téléphone

L'abonnement au bulletin *Généalogie 22* est attribué à la personne inscrite au **RECTO**.

Le second adhérent, bénéficiaire de l'adhésion à tarif préférentiel, doit s'inscrire **sur ce VERSO** pour obtenir ses codes et points.

Il se voit affecter chaque trimestre **1 000 points GeneaBank** et **300 points CG22**.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'adhésion court du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025** et comprend l'inscription pour la consultation de notre base de relevés **CORAIL-NET** (points CG22 et GeneaBank), ainsi que de l'ensemble des applications développées par le CG22.

En adhérent à l'association, vous vous engagez à respecter la charte suivante :

« Je suis généalogiste amateur et je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit. Je note qu'il me sera attribué, par le CG22, des points GeneaBank et des points CG22, et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement. »

SIGNATURE :

Contact secrétariat : secretariat@genealogie22.bzh
Tél. 02 96 62 89 00

Site internet : www.genealogie22.bzh
Bases de données : www.genealogie22.com
Groupe de discussion : CG22@groups.io

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la gestion de vos droits aux applications du CG22. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du CG22.